

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS
VILLE DE GUÎNES**

N° 26/082

ARRETE MUNICIPAL

Voirie : Animations estivales : Chasses aux œufs et Animations - Place du Maréchal Foch et City Stade organisés par la ville de Guînes et OMSL

Nous, Maire de la Ville de Guînes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la route,

Vu l'organisation de la Chasse aux œufs et Animations organisés par la Ville de Guînes et l'OMSL sur la Place du Maréchal Foch et au City Stade,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures, pour assurer la tranquillité et la sécurité des personnes ainsi que pour faciliter la circulation et le bon fonctionnement des manifestations,

ARRETONS

ARTICLE 1 : **Le samedi 11 avril 2026 de 07h00 à 20h00**, le stationnement sera interdit sur les deux emplacements dépose minute située devant la mairie Place du Maréchal Foch.

ARTICLE 2 : Le city stade sera fermé le samedi 11 avril de 07h00 à 20h00.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins des Services Techniques de la ville pour matérialiser cet arrêté. Toute infraction à cet arrêté sera constatée par procès-verbal régulier. Tout stationnement considéré comme très gênant fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guînes, la Police Municipale et Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 09 avril 2025

 Le Maire,
E.BUY

